



Nouvelles modalités de rémunération du congé de maladie ordinaire (CMO) dans la fonction publique territoriale à partir du 1er mars 2025

VISIO EMPLOYEUR PERSONNALISEE

Objectifs

- Comprendre les changements apportés par l'article 189 de la loi de finances pour 2025 concernant la rémunération des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire (CMO)
- Identifier les impacts de la réduction de la rémunération sur le pouvoir d'achat des agents
- Connaître les éléments de rémunération affectés et ceux qui ne le sont pas.
- Maîtriser les modalités d'application de la réforme aux agents contractuels.
- Anticiper les questions et les réactions des agents face à ces changements.

Public cible

- Gestionnaires RH des collectivités territoriales.
- Décideurs RH de la fonction publique territoriale.
- Responsables de la paie et des avantages sociaux.
- Représentants du personnel et organisations syndicales.

Durée : 4 heures

Programme détaillé :

Module 1 : Contexte et enjeux de la réforme (30 minutes)

- Présentation des objectifs de la réforme : lutte contre l'absentéisme et maîtrise des dépenses publiques.
- Analyse des chiffres de l'absentéisme dans la fonction publique.
- Présentation des textes législatifs et réglementaires : article 189 de la loi de finances pour 2025 et modifications du Code général de la fonction publique (CGFP).
- Discussion sur les enjeux sociaux et financiers de la réforme.

Module 2 : Nouvelles modalités de rémunération du CMO (1 heure)

- Explication détaillée de la réduction de la rémunération à 90 % du traitement indiciaire pendant les trois premiers mois du CMO
- Précisions sur le maintien du demi-traitement pour les neuf mois suivants.
- Rappel de l'application du jour de carence.
- Impact sur les primes et indemnités : NBI, régime indemnitaire, CTI, dispositif "transfert primes/points".
- Présentation des éléments de rémunération non affectés : SFT et IR.
- Cas pratiques et exemples de calcul de la perte de rémunération pour différents profils d'agents.

Module 3 : Application aux agents contractuels et incidences (45 minutes)

- Présentation des modalités d'application de la réforme aux agents contractuels : modification du décret n° 88-145 du 15 février 1988.
- Discussion sur l'avis défavorable des organisations syndicales et nouvel examen du projet de décret.
- Conséquences de la réforme sur les garanties minimales de la protection sociale complémentaire (PSC).
- Articulation avec les congés de longue maladie (CLM) et de longue durée (CLD).
- Traitement des CMO en cours au 1er mars 2025.

Module 4 : Gestion des réactions et communication (45 minutes)

- Anticipation des questions et des préoccupations des agents.
- Préparation d'un argumentaire pour expliquer les raisons de la réforme et ses impacts.
- Conseils pour une communication transparente et pédagogique auprès des agents.
- Présentation des dispositifs de compensation possibles : fonds de soutien, complémentaires santé, modulation du régime indemnitaire.
- Discussion sur le rôle des représentants du personnel et des organisations syndicales dans l'accompagnement des agents.

Module 5 : Questions/Réponses et conclusion (30 minutes)

- Session de questions/réponses avec les participants.
- Synthèse des points clés de la formation.
- Conclusion et perspectives.

Méthodes pédagogiques :

- Présentations théoriques
- Études de cas et exemples concrets.
- Exercices pratiques de calcul de la rémunération.
- Mises en situation et jeux de rôle pour la communication avec les agents.
- Support de formation avec textes de référence et les exemples de calcul.
- Documents complémentaires : note d'information, questions/réponses, modèles de communication.

Évaluation :

- Questionnaire de satisfaction à la fin de la formation.
- Évaluation des connaissances acquises par un QCM.

Ce programme de formation permettra aux participants de maîtriser les nouvelles modalités de rémunération du CMO et de les appliquer de manière éclairée et responsable.

Votre intervenant :

Pascal NAUD, expert sénior national statut des fonctionnaires territoriaux.

Titulaire d'un DESS en gestion des Ressources Humaines dans le Secteur Public, Pascal NAUD est responsable dans le domaine de la gestion administrative des ressources humaines depuis plus de 29 ans. Il conseille et forme régulièrement les cadres de la fonction publique. Il est également l'auteur de plusieurs ouvrages relatifs au statut des Fonctionnaires Territoriaux.

Le + des formations www.naudrh.com :

- Des méthodes et des outils indispensables à la gestion du statut et des carrières
- Etude approfondie et collective des cas présentés

Participants : 10 participants maximum par visio

CONTACT/RENSEIGNEMENTS

Naudrhexpertise@gmail.com

06 12 58 88 81